



R N D D H

RESEAU NATIONAL DE DEFENSE DES DROITS HUMAINS

Assemblée Générale Extraordinaire du RNDDH Résolution

Considérant la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du RNDDH les 11 et 12 mai 2017, à laquelle ont pris part :

- Six (6) des sept (7) membres fondateurs du RNDDH ;
- Les représentants des dix (10) réseaux départementaux du RNDDH ;
- Six (6) Observateurs et observatrices travaillant dans le secteur des droits humains : Livia BOUVIER, Nixon BOUMBA, Jeanne Marjorie JOSEPH, Gardy MAISONNEUVE, Danièle MAGLOIRE, Marie Rosy Kesner AUGUSTE.

Considérant l'importance des organisations des droits humains pour la construction d'une société démocratique ;

Considérant le rôle important que joue le RNDDH dans le combat pour le respect des droits humains et la construction de la démocratie en Haïti ;

Considérant les résultats des travaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire, au cours desquels un nouveau Conseil d'Administration a été mis en place ;

Considérant l'article 22 des Statuts du RNDDH qui autorise l'institution à recevoir des fonds des institutions nationales et internationales et qui stipule :

*« L'Organisation peut recourir à différentes sources de financement et d'aide provenant :
De contributions de ses membres ;
Des agences multilatérales et bilatérales ;
D'autres organisations non gouvernementales
Des institutions nationales ou étrangères établies ou non dans le pays ;
De toutes organisations concernées par une activité entreprise par le RNDDH ».*



L'Assemblée Générale Extraordinaire déclare :

Qu'en 2015 et 2016, le RNDDH a reçu un montant totalisant deux millions cinq cent mille (2.500.000) gourdes et sept mille cinq cents (7.500) dollars américains du Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement (BMPAD), de l'Office National d'Assurance-Vieillesse (ONA) et de l'Autorité Portuaire Nationale (APN) ;

Que les subventions ont été utilisées pour le fonctionnement de l'organisation et la réalisation des activités relevant de sa mission ;

Que la reddition des comptes a été faite, selon les normes, par devant l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

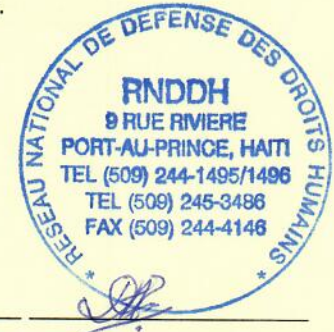
Que des dispositions sont prises pour améliorer le fonctionnement de l'organisation, notamment en redynamisant ses différents organes statutaires ;

Que les Statuts de l'organisation seront amendés pour être en adéquation avec les réalités institutionnelles ;

L'Assemblée Générale Extraordinaire réitère l'engagement du RNDDH à continuer à œuvrer pour la promotion et la défense des Droits Humains en Haïti.

Port-au-Prince, le 12 mai 2017

Les membres de l'Assemblée Générale Extraordinaire :



- | | |
|-------------------|------------|
| 1. Dieuseul | ALFRED |
| 2. Vilès | ALIZAR |
| 3. Dénoël | BERNARD |
| 4. Pierre | ESPERANCE |
| 5. Emmanie | GEORGES |
| 6. Adeline Justin | GUERRIER |
| 7. Villères | JOINT |
| 8. Marie Gesly D. | JN PIERRE |
| 9. Frederica | LAVIOLETTE |
| 10. Fito | LESPERANCE |

Alfred

Viles Alzar

Denoël Bernard

Pierre

Georges

Guerrier

Joint

Marie Gesly & Jn Pierre

Frederica Laviolette

Fito Lesperance

11. Mongely	THONY	<u>Mongely Thony</u>
12. Jean René	PASQUET	<u>Pasquet Jean René</u>
13. Berthony	PHILIPPE	<u>Berthony</u>
14. Eddy	PIERRE	<u>Eddy</u>
15. Jetho	PIERRE PAUL	<u>Jetho</u>
16. Jean Ermely	ROSAMOUR	<u>Rosamour Jean Ermely</u>
17. Acélice	VALCOURT	<u>Acélice valcourt</u>
18. Philippe	VITAL	<u>VITAL Philippe</u>

La présidente du Conseil d'Administration sortant :

Inette DURANDIS

Inette Durandis

Les membres du Nouveau Conseil d'Administration :

1. Suzy	CASTOR
2. Jean Claude	CHERY
3. Jean Réno	ELIE
4. Maryse	JEAN CHARLES
5. Jeanne Marjorie	JOSEPH

Suzy

Jean Claude

Jean Réno

Maryse

Jeanne Marjorie Joseph

